



Communiqué de presse – 27 novembre 2025

## Déviation de Beynac en Dordogne : la justice administrative clôture le débat

Le tribunal administratif de Bordeaux a annulé aujourd’hui 27 novembre l’autorisation préfectorale de la « boucle multimodale d'accès aux deux rives de la Dordogne » pour violation de l'autorité de la chose jugée. Cette « boucle multimodale » reprenait à l'identique la route avec deux ponts sur la Dordogne en face du village de Beynac, dont le projet avait déjà été annulé en 2019 de façon non régularisable.

Il revient maintenant au département de la Dordogne de détruire les piles de pont déjà construites et de remettre en état le site, ce qu'il a été condamné à faire sous astreinte de 5000 euros par jour courant depuis plusieurs années.

Nos associations ne souhaitent pas le ruine du département de la Dordogne, mais la remise dans son état originel du site exceptionnel de la vallée de la Dordogne à Beynac.

### Signataires :

Association de  
Sauvegarde et de  
Valorisation de la  
Dordogne

Philippe d'Eaubonne,  
président

SEPANSO Dordogne

Gérard Charollois,  
président

Patrimoine-  
environnement

Christophe  
Blanchard-Dignac,  
président

FNE Nouvelle-  
Aquitaine

Isabelle Loulmet,  
présidente

### Contacts Presse :

- Philippe d'Eaubonne, ASVD - 06 72 85 61 06 - [info@asvdordogne.eu](mailto:info@asvdordogne.eu)
- Gérard Charollois, SEPANSO Dordogne - 06 76 99 84 65
- Kléber Rossillon, Patrimoine Environnement - 06 07 21 88 64
- Jules Boisseau, FNE NA - 06 14 42 93 05 - [juridique@fne-nouvelleaquitaine.fr](mailto:juridique@fne-nouvelleaquitaine.fr)